

FORMULAIRE 5RA

INFORMATIONS DU CANDIDAT

*Local Authorities Election Act
(Article 27)*

Nom au complet, adresse et code postal du candidat :

Adresse(s) du lieu ou des lieux où les dossiers des candidats sont conservés :

Nom(s) et adresse(s) des institutions financières où les contributions de la campagne seront déposées (s'il y a lieu) :

Nom(s) des signataires autorisés pour chaque dépositaire indiqué ci-dessus (s'il y a lieu) :

Dans l'éventualité où tout changement est apporté aux renseignements précités, le candidat doit aviser l'administration locale par écrit dans les 48 heures d'un tel changement en transmettant un formulaire d'informations dûment rempli.

NOTE :

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis pour répondre aux exigences administratives du processus électoral des autorités locales et leur collecte est autorisée en vertu de l'article 27 de la Local Authorities Election Act et de l'article 33(c) de la Freedom of Information and Protection of Privacy Act. Les renseignements personnels seront gérés conformément aux dispositions relatives aux renseignements personnels de la Freedom of Information and Protection of Privacy Act. Si vous avez des questions concernant la collecte de ces renseignements personnels, veuillez communiquer avec

(Titre et numéro de téléphone d'affaires de l'agent responsable)